

# Société Civile Professionnelle d'Avocats à la Cour De TORRES – MOLINA – BOSC-BERTO

6, bd Kennedy - "LE TENNESSEE" - BP21516 - 66103 PERPIGNAN CEDEX

☎07.56.90.80.78 04.68.50.75.52 - @: SCP.THEMIS.AVOC@wanadoo.fr

site internet : [www.detorres-py-molina.fr/](http://www.detorres-py-molina.fr/)

## Avocats Fondateurs

### **Bernard de TORRES**

ANCIEN BATONNIER  
D.E.S de droit privé  
Spécialiste en droit social  
Avocat Honoraire  
Avocat consultant

### **Claude PY**

D.E.S de droit privé  
Diplôme de l'institut d'études politiques  
Avocat Honoraire  
Avocat consultant

## Avocats Associés

### **Vincent de TORRES**

D.E.A de droit privé  
Major du Centre de Formation  
Professionnelle des Avocats

### **Fernand MOLINA**

D.E.S.S de droit et  
Pratique des relations de travail

### **Valérie BOSC-BERTO**

MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE  
Docteur en droit privé et sciences criminelles

## Avocats Collaborateurs

### **Mélanie BAUX**

Master II Droit économique et relations  
d'affaires

### **Pauline CIUCCI**

Master II Droit Social

### **Mandy MASVIDAL**

Docteur en droit privé et sciences criminelles

Cabinet certifié



Version 2008  
N°9914628



MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION  
AGREE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES  
PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Perpignan le 10 Juillet 2020

V/REF :

N/REF : CONSULTATIONS -

A rappeler dans toutes correspondances

ENVOI PAR : ifdjnev@gmail.com

Monsieur,

En notre qualité d'avocat pour faire suite à une procédure établie à la demande de la Banque Centrale Européenne, de l'autorité des Marchés Financiers ainsi que de la Gendarmerie Nationale de Cergy Pontoise. Nous vous confirmons que vous avez été victime ces derniers mois d'une fraude caractérisée à l'investissement et d'un abus de confiance par plusieurs sociétés dont les comptes bancaires sont domiciliés en Hongrie en Espagne et au Portugal pour un montant de \_\_\_\_\_ euros. Dans le cadre de la procédure visée par les autorités Hongroises Espagnoles, et européennes et selon nos investigations auprès du service juridique des banques et suite à différents courriers envoyés à leur PDG Respectifs, une partie des fonds envoyés sur ces comptes ont été gelés suite à plusieurs plaintes de clients Français pour une somme totale de 4 millions d'euros arrivés pendant une période glissante de 30 jours cumulés. Après consultation du journal comptable de la banque par le service juridique interne, des fonds vous appartenant ont été saisis par les banques: La somme de \_\_\_\_\_ euros est placée sur le compte du service sequestre de ces banques, il est impératif de prendre contact avec notre cabinet afin de pouvoir récupérer ces fonds sous le délai donné par la BCE à savoir 30 jours. Toutefois dans le cadre de cette procédure et pour que les fonds puissent rentrer sur le territoire, la législation Européenne douanière exige un règlement de la TVA intracommunautaire et des Frais de Douanes et \_\_\_\_\_ automatiquement rembourse sous 15 jours sur votre compte bancaire, Il est donc impératif de contacter l'étude et précisément Maître DE TORRES BERNARD GSM: 07 56 90 80 78 ou le +44 74 58 10 76 97 qui s'occupe de votre dossier auprès des services cités ci-dessus afin de traiter ce litige dans le cadre du délai légal et de valider ces paiements urgents, nous vous informons que cette démarche est gratuite dans le cadre de nos accords avec les gouvernements Hongrois, Espagnol et la BCE, tous les frais engendrés vous seront donc remboursés. Nous vous rappelons par ailleurs que cette démarche est totalement confidentielle comme le veut la déontologie bancaire et juridique. Pour faire valoir ce que de droit.